

CCTP – Prestations
Sous-titrage Sourds et
Malentendants (SME)
2024

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
1/ OBJET DE LA CONSULTATION	2
OBJET DU MARCHE	2
OBJECTIF DU CAHIER DES CHARGES	2
IMPERATIFS REGLEMENTAIRES	2
2/ PRESENTATION DE LA PRESTATION	3
CONTEXTE	3
PRESTATIONS ATTENDUES	3
VOLUMETRIE	4
PARTICULARITES DE FONCTIONNEMENT	4
Périodes d'activités de la chaîne	4
Contraintes de la prestation	4
Changement de nom de fichier	4
3/ DESCRIPTION DES PRESTATIONS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES ATTENDUES	5
NORMES	5
EXPLOITATION	5
RECALAGE	5
SUPPORT	6
GESTION DES INCIDENTS	6
SUIVI D'EXPLOITATION	6
4/ REPONSE	7
FORME	7
COUTS	7
DUREE DE LA PRESTATION	7
PLANNING	7
METHODE DE CONDUITE	7
NIVEAU D'ENGAGEMENT ATTENDU DU PRESTATAIRE	8
EXIGENCES DOCUMENTAIRES	8

1/ OBJET DE LA CONSULTATION

OBJET DU MARCHE

LCP-Assemblée nationale (LCP-An) sous-titre une partie de ses programmes à destination des sourds et malentendants. A cet effet, elle lance une consultation dont le contexte, l'objet et les modalités figurent ci-après.

Le présent marché a pour objet les prestations de sous-titrages sourds et malentendants pour les programmes de LCP-An.

OBJECTIF DU CAHIER DES CHARGES

Ce document décrit les prestations attendues par LCP-An. Le prestataire devra mettre en œuvre une réponse optimale permettant de couvrir la globalité des exigences exprimées. La réponse devra être dimensionnée à la taille et aux spécificités de LCP-An. Le prestataire assure la responsabilité pleine et entière de toutes les prestations couvertes par le présent marché.

IMPERATIFS REGLEMENTAIRES

Le prestataire devra accepter sous l'autorité de LCP-An d'être en contact avec d'autres prestataires en charge de prestations complémentaires. L'appel d'offre sera conduit dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (M.A.P.A.).

2/ PRESENTATION DE LA PRESTATION

CONTEXTE

La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale (LCP-An) est une chaîne publique, parlementaire et citoyenne, dont le capital est détenu à 100% par l'Assemblée nationale.

Les contenus de LCP-An sont distribués sur différentes plateformes linéaires et non linéaires en direct, en replay, en VOD ou en offre à la demande :

- Sur le canal 13 de la TNT en diffusion partagée 12/24 (avec Public Sénat)
- Sur le canal LCP 100% accessible 24/24
- Sur le câble et les box internet des FAI : Orange, Bouygues, Free, SFR
- Sur le SMAD : Molotov
- Sur les plateformes d'hébergement vidéo : YouTube et Dailymotion
- Sur les réseaux : Twitter, Facebook, Instagram et TikTok
- Sur le site web de la chaîne : Lcp.fr

La chaîne dispose d'une importante quantité de programmes relatifs à l'actualité politique et parlementaire qu'elle propose à son public sur toutes ces plateformes. La programmation de LCP-An se compose :

- De magazines d'actualité politique et parlementaire
- De documentaires
- D'émissions de débat et d'actualité en direct ou en différé
- De programmes courts et éducatifs
- De retransmissions des travaux parlementaires en direct ou en différé

Afin d'assurer sa mission de service public et d'information des citoyens, **LCP-An s'est engagée auprès de l'Assemblée nationale à sous-titrer une partie importante de ses programmes pour les sourds et malentendants.** C'est dans ce cadre que LCP-An lance cet appel d'offre.

PRESTATIONS ATTENDUES

La chaîne attend du prestataire qu'il propose/ fournisse les prestations suivantes :

- Assurer le sous-titrage de ses émissions, diffusées soit sous forme de PAD, soit en direct ou en différé
- Proposer toutes solutions permettant de disposer du sous-titrage sur tous les supports, y compris en non-linéaire
- Assurer l'envoi des sous-titres à la régie de diffusion
- Proposer des prestations de contrôle qualité et de reporting
- Assurer une veille des évolutions techniques et technologiques sur le périmètre de la prestation et la partager avec l'entreprise.

VOLUMETRIE

Pour exemple ci-dessous la volumétrie effectuée en 2023 avec la répartition par type de sous-titrage :

LA CHAINE PARLEMENTAIRE			
Total minutes réalisées en 2023			
Mode de sous-titrage	Durée (min)	Nbre heures	Nbre de programmes
DIRECT/SEMI-DIRECT	6266	104 : 26 : 00	82
STOCK	6661	111 : 00 : 00	204
OFFSET - nbre de programmes			89
TOTAUX	12927	215 : 26 : 00	375

Livraisons tardives (vendredi pour diff WE - Lundi)	1815	30 : 15 : 00	96
% sur stock :	27,25%	27,25%	47,00%
% sur total :	14,06%	14,06%	25,60%

PARTICULARITES DE FONCTIONNEMENT

Périodes d'activités de la chaîne

L'activité de la chaîne pour une saison se répartit de mi-septembre à mi-décembre puis de mi-janvier à mi-juillet.

Contraintes de la prestation

Le sous-titrage en direct pourra être attendu le soir ou le week-end en cas d'actualité parlementaire (2- à 3 fois par an)

Un sous-titrage en direct peut se décider ou s'annuler moins de 24 heures avant son début.

Pour 50% des émissions de stock, compte tenu de leur mis à disposition tardive, le prestataire devra réaliser le sous-titrage moins de 24 heures avant la diffusion et/ou le week-end.

Exemple : une émission de 26 minutes est mis à disposition de l'antenne le vendredi à 18h00 pour une diffusion le samedi à 13h30.

Changement de nom de fichier

LCP-An peut produire plusieurs versions d'un même fichier vidéo. Cela peut être dû à une erreur dans le fichier, à un manquement, etc.

Actuellement les fichiers de sous-titre et les fichiers vidéo partagent le même ID. Lorsque ces nouvelles versions de fichiers vidéo sont produites, cela oblige à modifier l'ID des fichiers de sous-titre.

3/ DESCRIPTION DES PRESTATIONS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES ATTENDUES

NORMES

Les fichiers livrés par le prestataire devront permettre une diffusion multiplateformes linéaire et non-linéaire, ex : STL, SRT, et tout autre format à venir.

Ils devront respecter les normes en vigueur et l'exigence des conventions de sous-titrage internationales : couleurs, nombre de ligne, taille, etc. Cf. Charte relative à la qualité du sous-titrage SME de l'Arcom.

Pour chaque **programme de stock**, les éléments mis à disposition du prestataire par la chaîne sont les suivants :

- Fichier MPEG-1 System Stream en résolution vidéo 512*288 à 3 Mbits/s, avec le time code incrusté à l'écran
- Fichier audio en MPEG-1 layer 2 en mono 96 kbps

Pour les **programmes en semi-direct**, le prestataire devra avoir une liaison informatique et vidéo avec la chaîne, pour que celle-ci lui route l'enregistrement de l'émission.

- Le prestataire a accès à l'enregistrement de l'émission.
- La chaîne met à disposition le fichier transcodé.
- La chaîne envoie au prestataire (mode à définir – aujourd'hui sur un serveur FTP) un fichier de l'émission transcodée en MPEG1 avec le time code incrusté à l'écran.
- En retour, le prestataire met à disposition de la régie finale et de la chaîne, le fichier de sous-titre définitif.

Pour les **programmes en direct**, la régie finale dispose d'une liaison informatique et vidéo avec le prestataire :

- La régie finale route au prestataire l'émission diffusée en direct.
- Le prestataire envoie en retour les sous-titres en direct.

Pour chaque programme, les prestations attendues en termes de livraison sont les suivantes:

- Livraison d'un fichier stock type «*.STL, «*.SRT (quel que soit le type de sous-titrage effectué direct/différé)
- Livraison d'un fichier de sous-titre compatible avec toutes les plateformes linéaires et non linéaires en vigueur

EXPLOITATION

Le prestataire devra échanger avec la régie de diffusion et éventuellement d'autres partenaires de la chaîne dont le travail pourrait impacter la création/ diffusion/ distribution des fichiers de sous-titres.

RECALAGE

Il peut arriver que des fichiers de sous-titres aient besoin d'être recalés.

Exemple :

1/ Documentaire déjà sous-titré pour une version diffusée seule, à recalculer dans la version contenant le documentaire sous-titré + le débat dans l'émission « Débat Doc »

2/ À la suite d'un sous-titrage en direct, envoi pour les rediffusions d'un fichier de sous-titre à recalculer (ex : Questions au Gouvernement)

SUPPORT

Les moyens humains affectés au sous-titrage des programmes de la chaîne seront décrits dans la réponse. Le prestataire devra préciser la composition et la disponibilité de ses équipes en semaine jours ouvrés, en soirée et les week-ends.

Le prestataire indiquera dans sa réponse s'il propose de mettre à disposition de LCP-An un interlocuteur dédié.

GESTION DES INCIDENTS

On entend par incident :

- La non-conformité du fichier de sous-titres
- La non-livraison du fichier de sous-titres
- L'absence de sous-titres sur un direct

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le prestataire décrira les modalités de gestion des incidents et l'organisation qu'il met en place afin de les limiter y compris les soirs et week-end.

SUIVI D'EXPLOITATION

Des comités de pilotage (COFIL) seront organisés au cours du contrat afin :

- D'assurer le suivi des incidents et des actions préventives et correctrices menées
- De faire un état des lieux des prestations fournies et/ou des évolutions
- D'aborder tous les sujets que le prestataire et la chaîne souhaiteraient aborder

La fréquence du comité de pilotage sera trimestrielle au moins au cours de la première année du contrat.

4/ REPONSE

FORME

Le futur prestataire devra expliciter sa méthode de gestion du sous-titrage selon les différentes formes exposées dans le présent document et plus particulièrement comment il entend répondre à un besoin de recalage du fichier initial SME en dehors des heures normales de travail.

COUTS

Le marché porte sur la volumétrie indiquée plus haut. Le prestataire indiquera le coût de la minute des différents types de sous-titrage SME (stock, semi-direct et direct) décomposé selon les contraintes ou tout autre élément agissant sur les coûts minutes.

Si au cours du contrat la chaine décidait d'augmenter ses volumes, le prestataire précisera les éventuelles répercussions sur le coût minute.

DUREE DE LA PRESTATION

Le contrat sera signé pour une durée de 3 ans. Des contraintes de temps relatives au suivi du calendrier parlementaire pourront affecter le projet. Elles seront indiquées au prestataire en amont du lancement.

PLANNING

Les prestations devront être effectives au 1^{er} octobre 2024

- Début de publication de l'appel d'offre : 23/04/2024
- Réceptions des candidatures : le 13/05/2024 à 12h00 au plus tard
- Réponse aux candidats : à partir du 20/05/2024
- Lancement du projet : Début juin 2024
- Démarrage des prestations : 1^{er} octobre 2024

METHODE DE CONDUITE

Dans sa réponse, le prestataire décrira la méthodologie et le planning de suivi de la prestation proposés ; la méthode choisie devra être souple et flexible.

Il précisera le format de communication privilégié pour les échanges avec l'équipe de LCP-An. Il précisera également comment il propose d'échanger sur l'état d'avancement du projet et comment il prévoit de gérer les éventuelles phases de retard et/ou les événements imprévus.

En début de projet, une réunion de lancement sera organisée afin de présenter les membres des différentes équipes projet et d'identifier les rôles de chacun au sein de leurs équipes respectives. Cette réunion permettra d'identifier les interlocuteurs à contacter en priorité pour chaque phase du projet. Le planning projet sera rendu contractuel à l'issu de cette réunion de lancement.

Les responsables de chaque équipe valideront ensemble en début de projet les modalités d'échanges (fréquence, forme), de suivi (format, planning) et de validation des différentes phases du projet.

NIVEAU D'ENGAGEMENT ATTENDU DU PRESTATAIRE

Le prestataire assure la responsabilité pleine et entière de toutes les prestations couvertes par le présent marché.

Il lui incombe de procéder à la bonne transmission des informations à tous les intervenants. Il lui appartient de définir l'organisation de son équipe. Le prestataire est seul responsable de l'organisation et des personnels qui concourent à la réalisation des prestations.

Au cours du contrat, les conséquences financières des évolutions apportées par le prestataire à son infrastructure technique, à la gestion de son personnel ou aux actions de ses partenaires seront à sa charge.

EXIGENCES DOCUMENTAIRES

Le prestataire sera tenu de partager la documentation pertinente avec LCP-An.